

# FORMATION CONTINUE DE CONDUCTEUR(TRICE) DE TAXI

Réf de l'action : ECF T740.PR indice 05 Version de l'ECF BRECHE du 06/09/2021-

**OBJECTIFS PROFESSIONNELS** Être capable d'actualiser ses connaissances et d'appliquer les évolutions du métier de conducteur de taxi.

## PUBLIC CONCERNE ET PREQUIS

- Tout conducteur de taxi souhaitant le renouvellement de sa carte professionnelle,
- Être titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

## AVERTISSEMENT

Les conducteurs de taxi sont obligés de suivre cette formation avant l'expiration du délai de 5 ans à compter de la date de délivrance de la carte professionnelle, ils devront joindre l'attestation de formation continue à leur dossier.

Cette formation doit être renouvelée tous les 5 ans.

## MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 15 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

## PROGRAMME/CONTENU

La formation comporte 3 modules d'approfondissement obligatoires :

- Droit du transport public particulier de personnes.
- Réglementation spécifique à l'activité taxi ou réglementation spécifique à l'activité de voiture de transport avec chauffeur, selon la profession du conducteur stagiaire.
- Sécurité routière.

La formation comporte également un module d'approfondissement au choix :

- Anglais.
- Gestion et développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Prévention et secours civiques.

## MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

## MOYENS HUMAINS

- Titulaire du diplôme d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR) ou du Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteur (B.A.F.M.),
- Et/ou formateur titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis plus de 5 ans,
- Pour l'Anglais : Titre ou diplôme supérieur ou égal au niveau III et un niveau de connaissances linguistiques au moins égal au niveau C du CERCL ou une expérience professionnelle de 2 ans, fondée sur l'usage courant de la langue enseignée au cours des 10 années précédant l'enseignement,
- Pour la prévention et secours civiques : justifier du certificat de compétences de "formateur de premiers secours en équipe" (PAE 1) ou du certificat de compétences de formateur de prévention et secours civiques (PAE 3),
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Mr BRECHE Xavier  
[ecf.formation88@ecf-breche88.fr](mailto:ecf.formation88@ecf-breche88.fr) 06.03.89.07.72

## METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, et des études de cas...
- Salles de cours équipées de moyens multimédias et numériques.  
Supports pédagogiques remis aux stagiaires :

## MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations des acquis par exercices individuels et collectifs.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

## SANCTION VISEE

- Attestation de suivi de formation continue valable 5 ans.
- Formation éligible au CPF sous le code RS 3862.

Organisme agréé Cf site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'Agence.

## EFFECTIFS

## HORAIRES

- Cf. site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'agence.

## DUREE DE LA FORMATION

- 14H